



Mise en valeur artistique

Appel à projet

Quai Cavelier de la salle (quai bas rive gauche)

ROUEN

Mars 2024

I. Contexte

Depuis plusieurs années, les quais bas rive gauche de Rouen sont devenus un lieu très fréquenté par les rouennais et les touristes. Leur réaménagement offre une promenade appréciée des jeunes et des familles et en fait un lieu de rendez-vous pour les sportifs.

De plus, dans le cadre d'une politique de développement de l'art dans l'espace public, des œuvres sont créées le long de la Seine, à l'image des sculptures de Victor Cord'Homme, de la fresque sur le Hangar 181 ou encore de la mise en lumière artistique.

Dans cette continuité d'aménagement, de création d'équipements sportifs et d'art dans l'espace public, la Ville de Rouen va réaliser un nouveau terrain de basket 3x3 à la fin du mois d'avril 2024 et souhaite valoriser ses abords par une fresque artistique au sol. C'est l'objet de cet appel à projet.

II. Cahier des charges artistiques

Pour la conception et la réalisation de cette mise en peinture, il est envisagé de choisir un artiste, un duo d'artistes ou un collectif existant ou qui pourra être constitué pour l'occasion. Il faudra néanmoins identifier un responsable, interlocuteur unique pour la Ville de Rouen. Les duos et collectifs seront privilégiés.

Aucun thème n'est imposé, les artistes ont carte blanche artistique.

Cependant, l'œuvre devra s'inscrire dans le temps et s'intégrer harmonieusement à son environnement : en bord de Seine, aux abords de terrains de sports, sur un lieu de promenade familiale.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Le concept général, l'intention du projet
- l'intégration de l'œuvre dans son environnement
- la dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec l'environnement
- l'originalité ou la singularité de l'œuvre
- la prise en compte des différents points de vue : au sol et vue du ciel
- la faisabilité technique
- le caractère professionnel de la démarche, notamment la prise en compte de la spécificité de peindre au sol.

III. Périmètre d'intervention

La fresque au sol sera réalisée aux abords du futur terrain de basket 3x3 et du terrain de beach volley, Quai Cavelier de la Salle (quais bas rive gauche) entre le pont Jeanne d'arc et le pont Guillaume le Conquérant à Rouen.



En rouge : le futur terrain de basket 3x3

En jaune : le terrain de beach volley

En vert : la zone à peindre.

Les artistes pourront travailler sur toute la surface verte ou seulement sur certaines zones. **La zone séparant les terrains de basket et de beach volley devra être impérativement mise en peinture.**

Vous trouverez en annexe un plan précisant les dimensions.

V. Sélection

Un jury de sélection se réunira à la fin du mois d'avril 2024. Il sera constitué :

- de la Direction de la Vie Sportive de la Ville de Rouen
- de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Rouen
- d'élus de la Ville de Rouen
- des représentants de la Caisse d'Epargne, financeurs du projet
- d'usagers des équipements sportifs.

VI. Rémunération

Le budget alloué à l'artiste ou au collectif est de **26 000 euros TTC** incluant :

- la rémunération de la conception et de la réalisation de l'œuvre
- l'achat et la location du matériel nécessaire
- la cession des droits
- les repas, transport et hébergement.

Les deux premiers candidats non retenus seront rémunérés à hauteur de **500 euros TTC**.

VII. Calendrier

- 15 mars 2024 : lancement de l'appel à projet
- 15 avril 2024 : date limite de réception des candidatures
- Fin avril 2024 : jury et sélection du projet retenu
- Début mai 2024 : réunion préparatoire entre l'équipe artistique et la Ville de Rouen
- Entre mi-mai et mi-juin 2024 : réalisation de l'œuvre
- Fin juin 2024 : inauguration de l'œuvre

VIII. Pièces nécessaires à la candidature

Les candidats doivent envoyer un dossier **avant le lundi 15 avril 2024** par e-mail à l'adresse suivante : perrine.flicx@rouen.fr

Ce dossier doit comporter :

- une esquisse de l'œuvre mise en situation permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur site
- une note d'intention qui explique la démarche de l'œuvre
- une biographie avec des exemples d'œuvres déjà réalisées (sur le sol le cas échéant)
- l'identification d'un interlocuteur unique pour la Ville de Rouen
- un statut professionnel pour chaque artiste ou alors une structure porteuse au titre du collectif
- un calendrier prévisionnel précisant les délais nécessaires et le nombre de jours
- une liste du matériel envisagé : peinture, vernis, anti dérapant etc.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction de la Culture, Jeunesse, Vie Associative et International au : 02 32 08 13 90.